



CONTRAT DE LOCATION SALLE MUNICIPALE



Je soussigné.....

Adresse

Tél / mail :

2024

☐ Représentant l'association

☐ Location à titre personnel

Date et désignation de la manifestation :

Sollicite la location de la salle :

☐ Almeida

☐ Polyvalente Louis Barranger

☐ Espace Associatif Claude Albinet

Conditions générales

L'occupant :

- Devra restituer en l'état les locaux et accès qui sont mis à sa disposition.
- Utiliser les locaux et le matériel dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

Dispositions relatives à la sécurité

L'occupant reconnaît :

- Avoir souscrit une police d'assurances couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition (**fournir une attestation**),
- Avoir constaté l'emplacement des moyens d'extinction (extincteurs),
- Laisser libre les accès aux issues de secours (intérieur comme à l'extérieur).

L'occupant s'engage à faire respecter les règles de sécurité aux participants.

Dispositions financières

Les montants des locations sont les suivants :

Espace Associatif

☐ Associations Mézinaises : gratuit - ☐ Mézinais : 60 € - ☐ hors commune : 120 €

Salle Polyvalente Louis Barranger

☐ Associations Mézinaises : gratuit – ☐ Mézinais : ☐ été/ 100 € - ☐ Hiver/150 € -

☐ hors commune : ☐ été/300 € - ☐ hiver/350 €

Un chèque de caution de 300 € est exigé. Le remboursement du matériel cassé sera demandé.

Paiement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

Service Payant ☐ OUI ☐ NON

Caution versée ☐ OUI ☐ NON

☐ Espèces ☐ chèque- numéro :

☐ chèque- numéro :

☐ **Salle Almeida (mise à disposition uniquement pour les associations)**

Le stationnement est interdit devant la salle rue Saint Bénazit (des deux côtés)

Après votre manifestation, vous devez :

- Débarrasser la salle de tout le matériel et le ranger dans le local prévu à cet effet.
- Balayer, laver la salle et éteindre les lumières

☐ **Salle Polyvalente Louis Barranger**

Matériel	Quantité	
Chaises		
Tables		
Podium		
Petite scène		
Autre		

**Le stationnement sur le côté de la salle est interdit sauf pour les véhicules des organisateurs
(Laisser libre d'accès les issues de secours)**

Après votre manifestation, vous devez :

- Débarrasser la salle de tout le matériel et le ranger dans le local prévu à cet effet.
- Ranger les chaises en les empilant par 10.
- Nettoyer le local cuisine (sol, évier, frigos, ...).
- Balayer la salle et éteindre toutes les lumières.

☐ **Espace Associatif Claude Albinet** - ☐ salle n°1 - ☐ n°2 - ☐ grande salle

Il est formellement interdit de faire la cuisine dans les locaux

Après votre manifestation, vous devez :

- Débarrasser la salle de tout le matériel et le ranger dans le local prévu à cet effet.
- Ranger les chaises en les empilant par 10.
- Nettoyer l'évier et le frigo.
- Balayer, laver la salle et éteindre les lumières.

**Un état des lieux sera fait avant et après utilisation de la salle à des fins de réception.
Remettre les clés en mairie dès le lendemain de la manifestation.
Signaler tout problème rencontré**

Contact

- Frédéric CAPRASIO – Mairie de Mézin 05 53 65 11 96 – 06 42 00 11 04 communication@ville-mezin.fr
- Service Technique – 06 73 68 05 31 - Secrétariat de mairie – 05 53 65 70 01

Je soussigné, M.certifie avoir pris connaissance du règlement et des tarifs et m'engage à respecter les conditions.

Fait à Mézin, le

(Signature)

Retour location

Dégradation / Propreté / ...

☐ OUI

☐ NON

Si oui nature et nombre.....
.....

Caution restituée

☐ OUI ☐ NON